

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

<u>Objet</u>
N° 23/05/11
Décision modificative n°1
*
Budget Principal

Présents

Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés

Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Absents excusés

Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance

Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les crédits prévus lors du vote du budget primitif du budget principal aux comptes :

- Nature 673 / chapitre 67
- Nature 6554 / chapitre 65
- Nature 203 / chapitre 20

Sont insuffisants pour assurer le règlement des paiements concernant :

- Annulations de titres sur exercices antérieurs dans le but d'une régularisation de la comptabilité de la commune,
- Participation aux services communs de la Communauté de Communes de Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- L'étude du projet « Centre-Village » menée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (C.A.U.E 74).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°23/03/12 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses pour des opérations réelles,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Considérant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget principal,

Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT DÉPENSES					
65	6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	42 636,00 €	42 636,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
011	6061	Autres fournitures non stockables	130 000,00 €	-42 636,00 €	172 636,00 €
	615231	Voirie	80 000,00 €	-5 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES				0,00 €	

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF
INVESTISSEMENT DÉPENSES					
203	20	Frais d'études	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
231	23	Immobilisation corporelles en cours	1 369 536,35 €	-5 000,00 €	1 364 536,35 €
		TOTAL IVESTISSEMENT DÉPENSES		0,00 €	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches